

Mai 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-neuvième session

Rome, 28-30 mai 2012

LA VOIE À SUIVRE POUR LES SOUS-COMITÉS DU COMITÉ DES PRODUITS: RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

Résumé

Le rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Comité des produits (CCP 12/9) a invité le Secrétariat à proposer des recommandations à soumettre à l'examen du Comité des produits en ce qui concerne la voie à suivre pour les sous-comités du Comité des produits, à savoir les groupes intergouvernementaux sur les produits et le Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents. Les recommandations du Secrétariat sont exposées dans le présent document d'information. Elles s'appuient sur l'analyse décrite dans le document CCP 12/INF/7 « Examen des groupes intergouvernementaux sur les produits du Comité des produits ». D'autres informations pertinentes sont fournies dans le document CCP 12/INF/8 « Organismes internationaux de produits ». S'agissant du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents, la recommandation est fondée sur les rapports du Sous-Comité et sur un débat qui a déjà eu lieu au sein du Comité des produits, notamment à sa soixante-cinquième session.

Indications que le Comité est invité à donner

- Les réunions des groupes intergouvernementaux sur les produits devraient normalement se tenir hors du Siège de la FAO et avec l'appui du gouvernement hôte, et ce pour réduire les frais d'organisation.
- Il faudrait dans certains cas renoncer aux réunions séparées des groupes intergouvernementaux. Il est recommandé que les réunions sur les cuirs et les peaux se tiennent en même temps que celles du groupe intergouvernemental sur la viande et d'envisager de tenir conjointement les réunions du groupe intergouvernemental sur les agrumes et celles du groupe intergouvernemental sur les bananes et les fruits tropicaux avec celles du groupe intergouvernemental sur les fruits.
- Si les groupes intergouvernementaux doivent conserver leur forme actuelle, il faut aider les moins efficaces à obtenir des résultats équivalents à ceux des groupes plus performants. Il est recommandé en particulier d'étudier la possibilité de créer des tribunes pluripartites sur le modèle du prototype mis en place avec succès pour les bananes.
- Il y a lieu de maintenir l'usage actuel consistant à réunir les groupes intergouvernementaux en fonction des besoins ou sur demande, tout en étudiant d'autres procédures qui permettraient

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org.

aux groupes d'exercer leurs fonctions essentielles.

- La question de l'avenir de chaque groupe intergouvernemental devrait être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de ce groupe ou, en l'absence d'une réunion, une enquête électronique devrait être effectuée dans le but de recueillir des opinions.
- Il faudrait renoncer au cycle de réunions régulières du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents et privilégier les réunions ponctuelles organisées en fonction des besoins ou procéder à un examen en bonne et due forme du Sous-Comité afin de décider s'il doit être maintenu.

I. Groupes intergouvernementaux sur les produits

1. Les groupes intergouvernementaux bénéficient tous des services des secrétariats de la Division du commerce et des marchés de la FAO, qui dans tous les cas est chargée de fournir des informations et une analyse de l'évolution des marchés des produits agricoles. Ils fournissent tous une tribune revêtant généralement la forme de réunions périodiques, pour des consultations sur des questions portant sur un produit particulier. Le coût supplémentaire du travail et des ressources des groupes intergouvernementaux se rapporte à l'organisation et au service de secrétariat des réunions, à la préparation de la documentation (sur la base du travail technique des secrétariats) et dans la majorité des cas, à leur rôle statutaire en tant qu'organismes internationaux de produits. Ce dernier rôle englobe la préparation et la supervision des projets de valorisation des produits, financés par le Fonds commun pour les produits de base (FCP). Ce travail lié au FCP est compensé par le FCP. Il s'ensuit que le coût marginal des groupes intergouvernementaux est essentiellement le coût de leurs réunions.

2. Conformément à la recommandation de l'EEI selon laquelle les groupes intergouvernementaux devraient se réunir selon les besoins et non pas régulièrement tous les deux ans, le Secrétariat a réduit au minimum les coûts totaux des réunions de ces groupes. *Il est recommandé de continuer à suivre cette pratique.* Le coût maximal d'une réunion d'un groupe intergouvernemental est d'environ 40 000 USD. Là où les réunions se tiennent hors du Siège de la FAO, le coût pourrait être encore réduit avec l'appui du gouvernement hôte. Il est recommandé que les réunions des groupes intergouvernementaux se tiennent normalement hors du Siège de la FAO et avec un appui du gouvernement hôte. D'autres économies ont été réalisées en réunissant conjointement deux ou plusieurs groupes intergouvernementaux. Toutefois, certains groupes ont continué de se réunir séparément. *Il est recommandé que dans certains cas, cela n'ait plus lieu: les réunions sur les cuirs et les peaux devraient se tenir en même temps que celles du groupe intergouvernemental sur la viande; et il serait bon d'envisager de tenir conjointement les réunions du groupe intergouvernemental sur les agrumes et du groupe intergouvernemental sur les bananes et les fruits tropicaux avec celles du groupe intergouvernemental sur les fruits.*

3. La fonction des groupes intergouvernementaux sur les produits en tant qu'organismes internationaux de produits fait double emploi avec les réunions, étant donné que les propositions de projet sont examinées et appuyées par le groupe intergouvernemental lors de ces réunions. L'examen et l'approbation des propositions de projet peuvent aussi être entrepris en dehors des réunions par le bureau du groupe intergouvernemental concerné, bien que le recours à ce mécanisme puisse soulever des questions quant à l'impartialité et à la transparence. Il faudrait étudier des procédures plus transparentes et plus démocratiques, peut-être à l'aide de moyens électroniques, solution qui mériterait d'être approfondie.

4. Il existe des différences importantes entre les groupes intergouvernementaux pour ce qui est de l'intérêt qu'ils suscitent et des activités qu'ils soutiennent, y compris sur le plan de la participation aux réunions et en particulier des activités menées à bien entre les réunions formelles. S'il n'y a pas de solution adaptée à tous, si les groupes intergouvernementaux doivent être maintenus dans leur forme actuelle, le mieux serait d'aider les groupes moins efficaces à obtenir des résultats équivalents à ceux des groupes plus performants. À ce jour, l'accent a été mis sur la réduction des coûts plutôt que sur l'amélioration de la qualité. *Il est recommandé d'étudier la possibilité de créer des tribunes*

pluripartites sur le modèle du prototype mis en place avec succès pour les bananes. Ces tribunes pourraient susciter davantage d'intérêt et une plus large participation, en particulier auprès du secteur privé et des organisations de la société civile. Toute activité formelle importante des groupes intergouvernementaux sur les produits/organismes internationaux de produits pourrait être assurée au cours d'une session restreinte.

5. S'il n'est pas possible d'améliorer l'efficacité des groupes ou si certains membres n'appuient pas cette stratégie, il est légitime de se demander si les groupes intergouvernementaux concernés devraient être abolis ou du moins suspendus. Nonobstant, il est clair qu'il peut y avoir des cas où il est nécessaire d'organiser une tribune internationale pour examiner l'évolution de la situation concernant un produit particulier, par exemple durant les périodes de forte instabilité des prix ou lors de l'apparition de foyers de maladies animales ou végétales. Lorsque cela s'est produit, la participation aux réunions d'un groupe intergouvernemental a été bien plus importante qu'en temps normal, ce qui laisse à penser que les membres estiment que les groupes peuvent jouer un rôle dont l'importance n'est pas négligeable. Il n'est donc pas souhaitable de les abolir complètement. Suspender un groupe intergouvernemental n'apporterait aucun changement dans la pratique. *Il est recommandé de maintenir l'usage actuel consistant à réunir les groupes intergouvernementaux en fonction des besoins ou sur demande.* Toutefois, il sera possible d'étudier d'autres procédures qui permettraient aux groupes d'exercer leurs fonctions essentielles.

6. Tout changement apporté à la nature et au fonctionnement d'un groupe intergouvernemental doit être approuvé par ses membres. *Il est recommandé que la question de l'avenir de chaque groupe intergouvernemental soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de ce groupe ou, en l'absence d'une réunion, qu'une enquête électronique soit effectuée dans le but de recueillir des opinions.*

II. Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents

7. Le rôle du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents a été examiné en détail à la soixante-cinquième session du Comité des produits. Certains membres ont exprimé des doutes au sujet de la pertinence des activités du Sous-Comité et de sa capacité de remplir son mandat. Son travail de surveillance des opérations d'aide alimentaire a été de plus en plus compromis du fait que les principaux donateurs n'ont pas réussi à envoyer des notifications en temps utile, que de nouveaux donateurs sont apparus, que d'autres organisations ont renforcé leur surveillance des opérations d'aide alimentaire et que des réformes ont changé la nature de l'aide alimentaire. Les membres ont continué à exprimer leur inquiétude quant aux difficultés rencontrées par le Sous-Comité pour s'acquitter de son mandat et à l'efficacité de ses méthodes de travail. Dans son quarante-troisième rapport au Comité des produits, le Sous-Comité a pris note de la proposition visant à ce qu'il se réunisse de façon ponctuelle lorsqu'il y a des questions à examiner. *Il est recommandé de renoncer au cycle de réunions régulières du Sous-Comité et de privilégier cette proposition ou d'opter pour un examen en bonne et due forme du Sous-Comité afin de décider s'il doit être maintenu.*

III. Indications que le Comité est invité à donner

8. Le Comité est invité à fournir des indications au sujet des recommandations ci-après:

- Les réunions des groupes intergouvernementaux sur les produits devraient normalement se tenir hors du Siège de la FAO et avec l'appui du gouvernement hôte, et ce pour réduire les frais d'organisation.
- Il faudrait dans certains cas renoncer aux réunions séparées des groupes intergouvernementaux. Il est recommandé que les réunions sur les cuirs et les peaux se tiennent en même temps que celles du groupe intergouvernemental sur la viande et d'envisager de tenir conjointement les réunions du groupe intergouvernemental sur les agrumes et celles du groupe intergouvernemental sur les bananes et les fruits tropicaux avec celles du groupe intergouvernemental sur les fruits.
- Si les groupes intergouvernementaux doivent conserver leur forme actuelle, il faut aider les moins efficaces à obtenir des résultats équivalents à ceux des groupes plus performants. Il

est recommandé en particulier d'étudier la possibilité de créer des tribunes pluripartites sur le modèle du prototype mis en place avec succès pour les bananes.

- Il y a lieu de maintenir l'usage actuel consistant à réunir les groupes intergouvernementaux en fonction des besoins ou sur demande, tout en étudiant d'autres procédures qui permettraient aux groupes d'exercer leurs fonctions essentielles.
- La question de l'avenir de chaque groupe intergouvernemental devrait être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de ce groupe ou, en l'absence d'une réunion, une enquête électronique devrait être effectuée dans le but de recueillir des opinions.
- Il faudrait renoncer au cycle de réunions régulières du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents et privilégier les réunions ponctuelles organisées en fonction des besoins ou procéder à un examen en bonne et due forme du Sous-Comité afin de décider s'il doit être maintenu.